



CONSEIL GÉNÉRAL DE BRETONNIÈRES

PROCÈS-VERBAL – SÉANCE DU 1^{ER} JUIN 2016

Procès-verbal du Conseil Général, du 1^{er} juin 2016

Les membres du Conseil Général de Bretonnières ont été convoqués, le 20 mai 2016, pour le mercredi 1^{er} juin 2016, à la grande salle de l'Auberge communale. Le délai légal est donc respecté.

Remerciements à l'huissier pour la distribution des convocations et la mise en place de la salle.

La séance du Conseil est déclarée ouverte, à 20h00, par le Président, M. P. Chezeaux.

Avant de débiter cette séance, M. le Président prie l'assemblée de bien vouloir se lever pour observer un instant de silence à la mémoire de :

Mme M. Etter, membre du Conseil Général de Bretonnières et qui en fût également secrétaire.

M. F. Rithner qui fût Municipal, ainsi qu'à son épouse Mme B. Rithner.

Nos condoléances et sympathie à leurs proches.

En collaboration avec la Municipalité, le bureau propose, tel que sur la convocation, l'ordre du jour suivant :

Formalités :

- Appel
- Adoption du dernier procès-verbal du 2 décembre 2015
- Assermentation. *Uniquement pour ce dernier Conseil de la législature 2011 – 2016.*

Ordre du jour :

1. **Préavis n°1/2016 – comptes 2015 - Rapport de la commission de gestion.**
2. **Préavis n°3/2016 - demande de souscription à la société coopérative de l'Abattoir régional d'Orbe. – Rapport de la commission permanente.**
3. **Communications de la Municipalité.**
4. **Communications du Bureau**
5. **Rapport du Président.**
6. **Vœux et divers.**

Aucune demande de modification de l'ordre du jour.

Appel

La secrétaire, Mme F. Roth, aidée de Mme C. Glardon, scrutatrice, procède à l'appel des membres.

Total des membres du Conseil 49

Membres présents 31

Quorum 16

Taux de participation 63 %

Le quorum étant atteint, le Conseil peut délibérer.

Les membres présents de la Municipalité sont :

Madame Birte Guinand Syndique, administration générale, finances, école.

Madame Chantal Cripe Bâtiments, école, social.

Monsieur Pierre-Daniel Collomb Forêts, gravière.

Monsieur Eric Carrard Déchetterie, routes, domaines, éclairage public, police.

14 personnes ont pris la peine de s'excuser, 4 personnes sont absentes.

Adoption du dernier procès-verbal du 2 décembre 2016

Le procès-verbal étant joint à la convocation de ce Conseil, M. Le Président estime que l'ensemble des membres en a pris connaissance. Il ne sera pas soumis à une lecture, mais mis en discussion.

Le procès-verbal est accepté à l'unanimité, à main levée. Remerciements à la secrétaire.

Assermentation :

Aucune.

Ordre du jour :

1. Préavis n°1/2016 – comptes 2015

Joint à la convocation, le préavis municipal n° 1/ 2016 et un résumé des comptes 2015 selon règlement du CG art. Chapitre 3 Art 13, et Art 85 à 92.

- Mme B. Guinand n'a pas d'explication complémentaire. Ce sont de bons comptes avec un excédent de recettes.



CONSEIL GÉNÉRAL DE BRETONNIÈRES

PROCÈS-VERBAL – SÉANCE DU 1^{ER} JUIN 2016

- M. J.-L. Conod lit le rapport de la commission de gestion.

« Après examen de ces comptes, contrôlés préalablement par la fiduciaire Fiprom nous soulignons la très bonne tenue de ces derniers et remercions la boursière, Mme V. Chezeaux, ainsi que Mme B. Guinand, syndique, pour les documents mis à disposition et leurs explications. Nous constatons que les amortissements extraordinaires de Fr. 207 000.- payés montrent que la gestion financière 2015 était saine et que la Municipalité a pris les dispositions nécessaires pour qu'il en soit ainsi. Nous prions les membres du Conseil d'accepter les comptes tels que présentés et d'en donner décharge à la Municipalité, à la boursière et de libérer la commission de son mandat. Nous remercions les municipaux pour le travail effectué et le bon fonctionnement de la commune ».

Il n'y a pas de question.

M. S. Berthoud propose de voter en bloc les comptes. Sa proposition est acceptée.

**Le Conseil Général décide, après vote à main levée, d'accepter le préavis municipal n°1/2016 soit :
Accepter les comptes 2015, tels que présentés.
(Oui : 30, Avis contraire : 0, Abstention : 1)**

Remarque : le préavis n° 2 n'a pas été finalisé.

2. Préavis n°3/2016 - demande de souscription à la société coopérative de l'Abattoir régional d'Orbe.

Joint à la convocation le préavis municipal n° 3/2016 selon règlement du CG Chapitre 3 Art 13. 5

- M. P.-D. Collomb informe que les abattoirs d'Orbe ont été revendus. L'acquisition de cette part cautionne cet abattoir, qui peut rendre service.

- M. S. Berthoud rapporteur de la commission permanente, donne lecture de celui-ci.

« La commission relève qu'il est important de garder un abattoir dans la région, surtout que celui de Baulmes, ne répondant plus aux exigences, devra être prochainement fermé.

Nous saluons le choix de la constitution d'une coopérative aux mains des communes, des bouchers et des agriculteurs au lieu d'une société anonyme. La part sociale n'est donc pas soumise à un rendement annuel.

Dès lors, la commission permanente, à l'unanimité de ses membres présents, propose au Conseil Général d'accorder à la Municipalité une autorisation d'acquérir une part sociale de Fr 1000.- » .

- M. M. Conod : précise que c'est une société coopérative et que les éleveurs n'ont pas d'intérêt pour eux-mêmes « à tuer là-bas ». La souscription n'est pas à fonds perdus. Elle n'est pas au bénéfice des éleveurs.

Mise au vote du préavis.

**Le Conseil Général décide, après vote à main levée d'accorder à la Municipalité une autorisation d'acquérir une part sociale de Fr.1000.-
(Oui : 30, Avis contraire : 0, Abstention : 0)**

3. Communications de la Municipalité.

- Réponse à l'interpellation de M. A. O Conod, CG du 02.12.15

M. P.-D. Collomb : selon rapport transmis.

« Mesdames, Messieurs,

En réponse à l'interpellation de M. O. Conod, la Municipalité de Bretonnières se doit de répondre objectivement quant à l'opportunité de vendre les actions Romande Energie Holding (REH) détenues par notre Commune.

En décembre 1954, la Commune de Bretonnières a probablement souscrit à l'augmentation du capital de la Compagnie Vaudoise d'électricité en achetant 360 actions, à la valeur nominale de CHF 25.- par action pour un montant de CHF 9900.- . Les dividendes encaissés ces 10 dernières années s'élèvent à CHF 93'960.-

Ces actions représentent une partie importante du patrimoine industriel appartenant aux vaudois (les communes et le Canton de Vaud détiennent conjointement env. 55% du capital-actions de REH, à ce jour.)



CONSEIL GÉNÉRAL DE BRETONNIÈRES PROCÈS-VERBAL – SÉANCE DU 1^{ER} JUIN 2016

Le 30 mai 2016, REH versera un dividende de CHF 33.- par action. Ce montant est largement supérieur à la valeur nominale des actions (CHF 25.-) et à la valeur comptable de ces titres dans nos comptes (au bilan, elles sont à CHF 1.-). CHF 33.- représente un rendement sur la valeur nominale de 132%

et d'environ 3.7% sur le cours actuel de l'action, ce qui est remarquable dans l'environnement actuel des taux d'intérêts très bas, voir négatifs en Suisse.

La politique de dividende du Groupe Romande Energie vise une distribution stable, avec une orientation haussière à long terme. L'objectif fixé consiste à garantir une certaine stabilité du versement, à la hausse, sans forte fluctuation permettant ainsi aux pouvoirs publics, actionnaires de Romande Energie Holding SA, d'avoir une certaine visibilité sur les montants de dividendes à percevoir à long terme.

Le cours de la bourse actuel d'env. CHF1000.- est très largement sous-évalué en comparaison avec la valeur des actifs (des biens) détenus par le groupe REH.

En effet,

- *Au 31.12.2013, l'action REH cotait CHF 1065.- alors que la valeur des actifs (capitaux propres) par actions s'élevait à CHF 1903, sous-évaluation de 55%*
- *Au 31.12.2014, L'action REH cotait CHF 1002.- pour des capitaux propres par action de CHF 1680.-, sous-évaluation de 59.6%*
- *Au 31.12.2015, l'action REH cotait CHF 958.- pour des capitaux propres par action de CHF 1594.-, sous-évaluation de 60%.*
- *Au 30.04.2016, l'action REH cotait CHF 1046.-.*

Sur ce dernier point, vous comprendrez aisément que vendre aujourd'hui l'action REH serait, du point de vue purement financier, une ineptie car seul le nouvel acquéreur profiterait de cette sous évaluation que nous jugeons exagérée et qui s'explique pourtant par les difficultés que rencontrent le secteur électrique en Suisse, depuis quelques années.

Permettez-nous encore de préciser que si la communauté financière sanctionne les actions des sociétés électriques en Suisse et en Europe, dont celles de Romande Energie Holding SA, en raison des conditions difficiles que traverse la branche, les très bons résultats opérationnels publiés en 2015 par REH, tout comme l'incidence positive des conditions de marché actuelle (prix de l'électricité très bas sur les marchés) sur les coûts d'approvisionnement d'une société telle que REH, devraient être de nature à rassurer la communauté financière à long terme.

Au vu de ce qui précède, la volonté de la Municipalité est de ne pas vendre les actions nominatives Romande Energie Holding détenues par notre Commune ».

- M. A.-O. Conod : est satisfait de cette réponse et remercie la Municipalité. Ces rendements n'apparaissent pas dans les comptes. Comment faire pour qu'ils soient visibles ?

- La boursière essaiera de répondre.

4. Communications du Bureau.

- M. P. Chezeaux informe :

Dates des 3 premiers Conseils de la nouvelle législature 2016-2021. Concerne les personnes assermentées le 23 mars 2016.

Mercredi 12 octobre 2016.

Mercredi 07 décembre 2016. Proposition est faite de déplacer au jeudi 8 décembre 2016. Accepté.

Mercredi 7 juin 2017

Merci aux membres des commissions de gestion/ finance et permanente de réserver préalablement des dates de séances pour traiter d'éventuels préavis.

Les nouvelles compositions des commissions et autre délégations seront disponible dès le mois de juillet sur le site www.bretonnieres.ch et distribuées aux conseillers concernés.

Le nouveau règlement du CG entre en vigueur le 1er juillet 2016. Il vous sera distribué dès son impression terminée.

Il insiste pour le retour des enveloppes de convocation. Il s'agit d'une procédure approuvée par le Conseil.

Pour les votations et autres scrutins, merci de glisser vos enveloppes de vote dans la bonne boîte aux lettres nommée : vote par correspondance et non dans celle de l'administration communale. (Greffier)

Pour le Président du CG, c'est toujours plus agréable d'être avisé un ou deux jours avant le Conseil, d'une intervention de type postulat, interpellation ou autre initiative, ce qui permet de discuter de la procédure avec la ou les personnes concernées. C'est généralement plus efficace, pour le respect des procédures et débats qui doivent suivre.

RCG. - Art. 1 : pour être admis au Conseil, il faut être électeur au sens de l'art. 5 de la LEDP, c'est donc un droit.



CONSEIL GÉNÉRAL DE BRETONNIÈRES

PROCÈS-VERBAL – SÉANCE DU 1^{ER} JUIN 2016

RCG. - Art. 45 : chaque membre du Conseil est tenu de se rendre à l'assemblée, lorsqu'il est régulièrement convoqué. C'est donc un devoir.

M. P. Chezeaux prie les membres des commissions de gestion et permanente de donner le décompte de leurs heures afin de clôturer et valider avant la fin de la législature.

En réponse à M. M. Conod, il précise que les personnes absentes le 23 mars étaient automatiquement démisées de leur fonction. Mme le Préfet a été claire à ce sujet et a proposé de « partir » avec des membres présents.

5. Rapport du Président.

- M. P. Chezeaux donne, non sans émotion, lecture de son rapport. Il transmet le sceau du bureau du Conseil à son successeur, M. Y. Brechbühl.

6. Vœux et divers.

- M. J. Martin : il remercie le président du Conseil et les municipaux qui quittent ce soir, pour le travail accompli.

- M. M. Conod : par rapport aux travaux qui ont débuté ces jours, les résidents n'ont été informés du début des travaux que le jour après qu'ils aient commencé. Le devis pour le raccordement dans sa maison est arrivé hier matin. Il regrette de ne pas avoir été averti plutôt.

- M. C. Bunting : il remercie la Municipalité d'avoir écrit aux résidents et non seulement aux propriétaires. Il relève les deux mois de paix suite au passage des camions par le village. Il souhaite que l'entreprise fournisse des toilettes à ses ouvriers.

- M. E. Carrard : les résidents arrivent à se parquer au bout de la route. L'entreprise avait prévu de commencer autour du 17 mai, tout en n'étant pas sûre de la date du début du chantier. Les travaux ont commencé la semaine d'avant.

À la prochaine séance de chantier, il parlera des toilettes et des raccordements.

- M. M. Conod : les locataires ont joué le jeu. Ils ont eu la possibilité de parquer chez lui.

- M. J.-L. Conod : concernant les revenus des capitaux, la commission de gestion a un rapport plus détaillé. Il souligne l'excellent travail de Mme V. Chezeaux, qui a répondu à tout, sans avoir besoin d'ouvrir ses classeurs.

- Mme M. Conod-Briod : elle parle du signal 3 t. au bout du chemin de la Ranche.

- M. E. Carrard : c'est un vieux panneau qui n'est plus valable. Rien n'est prévu. Il faudra mettre à l'enquête.

- Mme F. Ammann : au sujet des camions, il n'y a rien au carrefour, devant l'auberge, qui signale les enfants qui attendent le bus. Est-il possible à la Municipalité actuelle de signaler ceci à Holcim ?

- M. E. Carrard : il a pris note.

- M. M. Conod revient sur sa proposition de modification de vitesse.

- M. E. Carrard : suite à la remarque de Mme M. Conod-Briod, il informe que le panneau 40 km/h est un ancien panneau. La signalisation sera remise juste.

- Mme B. Guinand : elle remercie le Président du Conseil, ses collègues, la secrétaire, la boursière, les deux concierges, les personnes qui nettoient les fontaines, celles qui s'occupent de l'église et celui qui accepte de faire tous les petits et grands travaux que la Municipalité lui demande.

Elle termine en proposant de boire le verre de l'amitié à l'issue du Conseil.

Prochaines séances du Conseil :

Mercredi 12 octobre 2016

Jeudi 8 décembre 2016

Mercredi 7 juin 2017

M. Le Président remercie les membres du Conseil Général de leur attention et leur souhaite un très bon été.

La séance est levée à 21h01.

Patrick Chezeaux
Président

Francine Roth
Secrétaire